

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.

Payé par le Caissier n° 096
le 09 DEG 1988

KIGALI, le

N° 15.11

N° 0026 autorisé

Pour l'Ordonnateur - Trésorier
du Rwanda
Le Directeur de l'Ordonnance

9 NOV. 1988

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI.

04 NOV. 1988

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de payer à Monsieur NKERAGUTABARA Juvénal, agent sous-contrat au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif la somme de TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (3.750 FRW) représentant des indemnités de missions à l'intérieur du pays suivant les ordres de missions en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (3.750 FRW).

Pour approbation

- Le Directeur Général
de la Jeunesse

MUNYAMBARAGA Narcisse.



Le Gestionnaire des Crédits

MAMOUNGU J. Bosco.

Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 18.11.01.03.12
inscrit sous post. n° 117 du 24/10/88
Kigali, le 24/10/88
Le Gestionnaire des Crédits

Pour acquit,
Nkeragutabara Juvénal
Djefuf.

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE CYANGUGU

ORDRE DE MISSION

Monsieur NKERAGUTABARA Juvénal
Directeur du Centre de Formation des Jeunes de Muhari
Est autorisé de se rendre à KIGALI (Au MIJEUCOOP)
Pour chercher le matériel et régulariser les dossiers des
Agents du Centre.

Date de départ: Le 25 Août 1987

Date de retour: Le 27 Août 1987

Durée de mission : 3 Jours

3125

Fait à Cyangugu, le .../.../1987

Le Préfet de Préfecture
KAGIMBANGABO André



VISA DE L'AUTORITE OU
L'AGENT S'EST RENDU:

Arrivée à Kigali le 25.8.1987

Départ de Kigali le 27.8.1987

HAKIZIMA Poto, chef de l'unité Formation
(Nom et Prénom, signature et fonction)



ORDRE DE MISSION

Monsieur... NKERAGWABARA... Juvinal (1)
... En charge de... S/Prefectoral Rushashi.... (2)
est autorisé d'aller à..... S.T.A.N.G.U.G.U.....
pour... regagner le nouveau poste d'attaché (3)

Date de départ, le... 2/6/1987

Durée de Mission... un jour... 625

Fait à Rushashi, le... 2/6/1987

Le Sous-Préfet de Sous-Préfecture,



Visa de l'Autorité responsable
où l'agent s'est rendu

Arrivée, le... 2/6/1987...

Départ, le... 2/6/1987

(1) Nom et Prénom

(2) Qualification du Fonctionnaire

(3) Motif du déplacement